



Règlement Premiers Pas Pongistes.

Le Premiers Pas Pongiste c'est quoi ?

Le Premier Pas Pongiste (appelée PPP dans ce règlement) est une action de la Fédération, qui a permis à un grand nombre d'élèves de découvrir le ping-pong et à certains d'entre eux de devenir de véritables champions. L'objectif de cette action promotionnelle est de faire découvrir aux enfants de maternelle et primaire une activité ludique qui concourt au développement des habiletés motrices. Le PPP permet aux clubs de proposer une découverte de notre activité dès le plus jeune âge et facilite la prise de contact avec le milieu scolaire, cette action ponctuelle n'obligeant pas à des démarches vers les Inspections académiques.

Le PPP c'est pour qui ?

C'est une action réservée aux classes de CE1 au CM2 dont les élèves peuvent être licenciés à l'USEP ou à la FFTT. Licence promotionnel ou traditionnel sans compétitions officiel.

Les catégories

La compétition se divisera donc en 4 catégories qui sont les suivantes :

- CE1/CE2 Filles
- CE1/CE2 Garçons
- CM1/CM2 Garçons
- CM1/CM2 Filles

Déroulement compétition

Compétition district

Après le module d'apprentissage fournis aux enseignants une compétition locale sera organisée dans chaque district du département (Le HAVRE, DIEPPE, ROUEN).

Pour cette compétition suivant le nombre de participants des poules de 3,4,5 ou 6 joueurs répartis en 4 catégories comme indiqués plus haut dans ce présent règlement. Les parties se jouent en deux manches de 11 points.

L'enseignant peut si il le souhaite proposer une autre formule de compétition en parties de deux manches gagnante de 11 points.

Le nombre de qualifiés pour la finale départementale du Premiers Pas Pongiste est proportionnels au nombres d'élèves.

Il y aura au minimum un qualifiés par poule (le premier de chaque poule voir le deuxième en cas du désistement du premier)

1 qualifiés pour 4 joueurs cependant si 6 joueurs on arrondi au multiple de 4 supérieur donc 8.
Il y a donc 2 qualifiés si 6 joueurs.

Compétition départementale

La compétition se déroulera comme l'épreuve de district avec des poules de 3,4,5 ou 6 joueurs par poules selon le nombre de qualifiés répartis en 4 catégories comme indiqués plus haut dans le présent règlement.

Un tableau des qualifiés devra être organisés afin d'établir au minimum un classement pour les 4 premiers par catégories.

L'organisation d'un tableau pour les éliminés est conseillés.

Récompenses

A la fin de cette compétition un podium est mis en place afin de récompensés les 4 meilleurs de chaque catégories.

Médailles et coupes seront offert par le CD76TT pour les 4 premiers de chaque catégories.

Un gouter sera offert par l'USEP pour tous les participants de cette compétition.

Le CD76TT

Le CD76TT prendra en charge les frais de salle, d'organisation, les trophées(médailles et coupes) et les frais de juge arbitrage.

Responsable de l'épreuve :

M. DESPY Jean
Téléphone : 06.20.90.62.27
Mail : jdy@cd76tt.fr